

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-117

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

COMPLEMENT DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2025
Budget principal de la Ville - produits assujettis à la TVA
Musée Villa Montebello

Le Musée Villa Montebello dispose d'un espace boutique dans lequel sont vendus différents objets, livres, affiches ou cartes postales.

Aussi, afin de varier l'offre proposée à la clientèle, de nouveaux produits personnalisés peuvent être mis en vente, tels que des étuis à lunettes ou des boîtes à gâteaux.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2016 instituant la création de la régie de recettes « Boutiques » du musée communal sur le budget principal de la ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux, assujettis à la TVA, pour l'année 2025,

Vu l'avis de la commission Finances – Foncier du 19 Juin 2025,

Vu l'avis de la commission Animations, affaires culturelles et communication du 20 Juin 2025,

Considérant la nécessité d'établir un nouveau tarif municipal pour la vente de nouveaux objets ou produits alimentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** comme suit, à compter du **4 juillet 2025**, les tarifs ci-dessous :

MUSEE VILLA MONTEBELLO

Objets (TVA 20%)	HT 2025	TTC 2025
Etui à lunettes « FOURMI »	23,33 €	28,00 €
Produits alimentaires (TVA 10%)	HT 2025	TTC 2025
Biscuits « Trouvillais » à la pomme (<i>en boîte à sucre personnalisée</i>)	10,91 €	12,00 €

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE